



**PRÉFET  
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**SOUS-PREFECTURE D'ANTONY**

**N° Spécial**

**08 Février 2021**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial Sous/Préfecture d'Antony du 08 Février 2021**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>SOUS-PREFECTURE D'ANTONY</b>	<b>Page</b>
N° 2021-06	04.02.2021	Arrêté renouvelant une habilitation dans le domaine funéraire.	3
N° 2021-07	04.02.2021	Arrêté accordant une habilitation dans le domaine funéraire.	4

SOUS-PREFECTURE D'ANTONY  
POLICE ADMINISTRATIVE

**Arrêté n° 2021- 06 du 4 février 2021  
renouvelant une habilitation dans le domaine funéraire**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-30 ; R.2223 -56 à R.2223-65 ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018/114 du 25 octobre 2018 portant modification dans le domaine funéraire ;

Vu l'arrêté PCI n° 2020-150 du 21 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;

Vu la demande de renouvellement pour l'exercice de diverses prestations funéraires, formulée par Monsieur Martial MAZARS, Directeur exécutif de la Société « FUNECAP IDF à l'enseigne « ROC ECLERC », en date du 11 janvier 2021 ;

**Sur** proposition de Mme La Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'ANTONY ;

**A R R E T E :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

L'établissement FUNECAP IDF à l'enseigne « ROC ECLERC », sis 108 rue du Président Wilson, 92300 Levallois-Perret, est habilité, sous le n° **21-92-0110** pour exercer, pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2026, les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques ;
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

**ARTICLE 2**

La secrétaire générale de la sous-préfecture d'Antony est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Le Sous-préfet d'Antony  
et de Boulogne-Billancourt

Philippe MAFFRE

**Arrêté n° 2021- 07 du 4 février 2021  
accordant une habilitation dans le domaine funéraire**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-30 ; R.2223 -56 à R.2223-65 ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018/114 du 25 octobre 2018 portant modification dans le domaine funéraire ;

Vu l'arrêté PCI n° 2020-150 du 21 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe MAFFRE, sous-préfet d'Antony et de Boulogne-Billancourt ;

Vu la demande d'habilitation pour l'exercice de diverses prestations funéraires, formulée par Monsieur Martial MAZARS, Directeur exécutif de la Société « FUNECAP IDF à l'enseigne « ROC ECLERC », en date du 14 janvier 2021 ;

**Sur** proposition de Mme La Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture d'ANTONY ;

**A R R E T E :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

L'établissement FUNECAP IDF à l'enseigne « ROC ECLERC », sis 109 avenue Henri Ravera, 92220 Bagneux est habilité, sous le n° **21-92-0220** pour exercer, pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 2 février 2026 , les activités funéraires suivantes :

- Organisation des obsèques ;
- Fourniture des cercueils aux familles et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs , des housses et des urnes cinéraires ;
- Fourniture des personnels et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

**ARTICLE 2**

La secrétaire générale de la sous-préfecture d'Antony est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Le Sous-préfet d'Antony  
et de Boulogne-Billancourt

Philippe MAFFRE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>